

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 30/3 (2003)

DOI: 10.11588/fr.2003.3.63820

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Andreas HILGER, Ute SCHMIST, Günther WAGENLEHNER (Hg.), *Sowjetische Militärtribunale. Bd. 1: Die Verurteilung deutscher Kriegsgefangener 1941–1953*, Köln (Böhlau) 2001, 441 p. (Schriften des Hannah-Arendt-Instituts für Totalitarismusforschung, 17).

Il ressort bien des différentes enquêtes d'opinion réalisées jusque dans les années 70 en RFA que dans l'ordre des grands accomplissements que l'on attribue à Konrad Adenauer, le rapatriement en 1955 des derniers prisonniers de guerre allemands condamnés en Union soviétique se situe avant la réconciliation franco-allemande. Cette question dépassait amplement le retour de quelque 34 000 hommes car elle reflétait à la fois l'exemple le plus flagrant de l'esprit de vengeance soviétique à l'égard des Allemands et de l'application de la justice stalinienne. Le mot justice peut choquer mais une grande partie de cet ouvrage concerne le droit soviétique appliqué aux prisonniers de guerre allemands, qu'ils aient été militaires ou non. Et puis, en arrière-plan, toutes les phases de l'évolution de la guerre froide avec, bien sûr, la création des deux États allemands et après la mort de Staline, en 1953, les amorces de reprise de relations normalisées entre l'URSS et l'Allemagne fédérale.

Il aura fallu l'ouverture, même partielle, des archives russes pour que des études enfin solides sur cette problématique puissent être réalisées par des chercheurs attachés à l'Institut Hannah Arendt pour la recherche sur le totalitarisme (Dresde) en partenariat avec la Commission des historiens germano-russes. On constate que l'archipel Goulag décrit par Soljenitsyne n'est qu'un des nombreux lieux de détention soviétiques et il n'est pas possible de tous les citer ici mais que ces condamnés allemands – quel que soit leur grade par exemple – aient été désignés pour tels ou tels destination ou bague ou camp »d'amélioration« témoigne de l'approximation des jugements rendus. Non pas qu'il n'ait pas existé de bases juridiques ou qu'il n'y ait pas eu de codes pénaux en l'occurrence ou des Oukazes (comme celui de 1943) mais parce que leur interprétation par les tribunaux soumis à la volonté du pouvoir stalinien pouvait notablement varier. Déjà, comment déterminait-on les catégories de criminels de guerre, le degré de responsabilité dans ces crimes, l'effet de la chronologie et ne serait-ce même que la notion de prisonnier de guerre? Il faut avouer que la recherche exhaustive des auteurs de cet ouvrage rend encore plus ardu le cheminement au travers des organes de répression soviétiques, cités nécessairement par leurs abréviations. Cependant leur nombre et leur pouvoir, le chevauchement de leurs attributions et leurs rivalités (le reflet de la polycratie nazie) ont ajouté à l'arbitraire usuel depuis la Révolution et qui concernait toute la population russe ou soviétique. Ceci rend d'autant plus remarquable le résultat obtenu par les auteurs de cet ouvrage, qui depuis 1994 ont recueilli toutes les données disponibles dans les Archives centrales du Ministère des Affaires intérieures et des Archives militaires d'État ainsi que celles du Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie. C'est ainsi que 31 284 dossiers ont été recensés et analysés, permettant, pour la première fois, de dépasser les données obtenues parallèlement par les questionnaires présentés aux Allemands libérés par à-coups par les Soviétiques.

Pour les Soviétiques figuraient au titre de criminels de guerre essentiellement les membres de la *Gestapo*, de l'*Abwehr*, les SS et SA, les personnels des camps de concentration (*Totenkopfverbände*), les officiers de renseignement des unités combattantes, la *Feldgendarmarie*, les chefs des *Kommandanturen*, mais tout aussi bien les membres d'organismes d'occupation et des catégories très larges de personnes considérées comme pouvant présenter un risque pour la sécurité de l'URSS. Une correspondance adressée le 23 septembre 1949 par le ministre de l'Intérieur Krouglov à Berya et Malenkov fait état de 1719 membres des services de renseignements allemands, 12 869 SS de différents grades, 4159 (officiers et troupe) appartenant à des unités telles que les *Einsatzgruppen*, 1309 ayant servi à divers échelons dans les camps de concentration, etc. Compte tenu de »l'espionnite« régnant en Union soviétique, on y relève aussi 60 prisonniers considérés comme agents des services occidentaux. Il est vrai que dans les camps de détention, le fait de lire la bible et de la commenter pouvait s'assimiler à un complot contre l'État soviétique.

Il n'en reste pas moins qu'en 1954 et 1955, après plusieurs débats à l'ONU et surtout après la visite d'Adenauer à Moscou le 8 septembre 1955, quand progressivement quelques milliers de prisonniers de guerre relevant de catégories spéciales – des dizaines de généraux par exemple furent rapatriés – subsistait encore le cas de 749 »non amnistiés«, considérés comme criminels de guerre. Le 26 septembre 1955 le présidium du comité central du PCUS décida leur rapatriement soit en direction de la RFA, soit vers la RDA, à condition qu'ils fussent jugés et poursuivent leur peine en fonction de la gravité de leur cas. 82 civils appartenant à cette catégorie furent également rapatriés dont 73 en RDA. Huit avaient été condamnés à mort, puis graciés, mais condamnés à des peines de 25 ans de camps les plus durs.

L'histoire des prisonniers de guerre allemands condamnés comme criminels de guerre par les tribunaux soviétiques de toutes juridictions, et cela dès 1942–1943, dépasse souvent les principes élémentaires du droit pour revêtir un caractère qui témoigne certes et avant tout, d'un esprit de vengeance né des circonstances. Le 10 septembre 1955, dès l'ouverture des négociations entre les délégations gouvernementales de la RFA et de l'URSS qui se sont tenues à Moscou au sujet des Allemands détenus en URSS, Boulganine laissa exploser ses ressentiments à l'égard de l'Allemagne hitlérienne. Pour lui, il ne restait plus que des criminels ayant perdu toute dignité humaine. Toutefois, comme ont réussi à le démontrer les auteurs de cette étude magistrale, mais n'est-ce pas une lapalissade, on voit dominer avant tout un enchevêtrement d'administrations, d'institutions et d'organes de répression exerçant leur pouvoir avec la même rigueur que sur leurs compatriotes. Et, ironie combien triste de l'histoire, les soldats soviétiques ayant été capturés par les Allemands et leurs familles n'ont été réhabilités qu'après les traîtres à leur propre patrie (collaborateurs) et les plus grands criminels de guerre étrangers (et pas seulement Allemands) ...

Ainsi ce livre traite tout autant d'un des aspects jusqu'ici mal connu et oublié de la deuxième guerre mondiale que du totalitarisme, soviétique en l'occurrence, ou des relations diplomatiques entre la RFA et l'URSS durant les années les plus difficiles de la guerre froide. Et il faut souligner la disponibilité et l'esprit de coopération des responsables russes de dépôts d'archives ultra-sensibles qui ont permis d'étudier un des chapitres les plus sombres de cette période. Doit-on voir dans ce changement d'attitude un signe tangible de la politique que semble vouloir imposer le nouveau gouvernement russe? On peut le penser.

S'il est évident qu'un travail de cette ampleur repose sur une bibliographie importante, on découvre ici l'abondance étonnante d'ouvrages en langue russe traitant du thème depuis quelques années.

Marcel SPIVAK, Les Lilas

Ralf Thomas BAUS, Die Christlich-Demokratische Union Deutschlands in der sowjetisch besetzten Zone 1945–1948. Gründung – Programm – Politik, Düsseldorf (Droste) 2001, 590 p. (Forschungen und Quellen zur Zeitgeschichte, 36).

Le livre de Baus, qui présente la fondation de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) dans la zone d'occupation soviétique, en 1945, et son évolution jusqu'à la mainmise totale par le SED, en 1948, est issu d'une thèse soutenue à l'université de Bonn, et comme il se doit, il s'agit d'un travail scientifique rigoureux, mené sous la direction d'Hans-Peter Schwarz. La publication a été extrêmement soignée et les annexes sont nombreuses. La bibliographie est particulièrement imposante, mais elle aurait sans doute gagné à une séparation entre sources écrites et travaux scientifiques, pour une meilleure lisibilité. La citation des fonds d'archives est détaillée, et donc très utile aux chercheurs. En plus du traditionnel index des personnes, on trouve un index thématique et surtout un précieux lexique biographique. Enfin, l'annexe de 36 tableaux de données sociales, économiques, politiques extrêmement